

16 jan 2026 -15:15

Appartient à [Conseil des ministres du 16 janvier 2026](#)

## Enveloppe en personnel militaire du cadre de réserve

Sur proposition du ministre de la Défense Theo Francken, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal visant à adapter l'enveloppe en personnel militaire du cadre de réserve à la situation géopolitique actuelle.

Cette mesure s'inscrit dans le cadre des ambitions de l'accord de gouvernement, de la Vision stratégique 2025 et de la loi sur la programmation militaire. La Défense souhaite évoluer vers une réserve complémentaire, revalorisée et déployable. Cette réserve doit permettre à la Défense de monter en puissance plus rapidement en cas de menace accrue, de renforcer facilement ses unités et d'augmenter ainsi son état de préparation.

Une augmentation de l'enveloppe en personnel du cadre de réserve est dès lors nécessaire. Le maximum adapté de 20.000 militaires de réserve doit permettre de couvrir le besoin total en militaires de réserve nécessaire pour compléter les ordres de bataille de la Défense, et de rendre possible un engagement militaire volontaire des jeunes dans la réserve.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

*Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 13 octobre 2005 relatif à l'enveloppe en personnel militaire du cadre de réserve*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Theo Francken, ministre de la Défense, chargé du Commerce extérieur  
Rue Lambermont 8  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://francken.belgium.be>  
kabinet.francken@mil.be

Jan Van Camp  
Porte-parole  
+32 470 59 84 43  
[jan.vancamp@mil.be](mailto:jan.vancamp@mil.be)

Kaatje Natens  
Porte-parole  
+32 473 80 07 33  
[kaatje.natens@mil.be](mailto:kaatje.natens@mil.be)